

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marylise BOVIN, Maire.

DÉLIBÉRATIONS

TARIF 2025 : SALLE POLYVALENTE

La salle polyvalente est louée actuellement aux Pontois 310 € et au non-Pontois 620 €. La caution est fixée à 300 €, et le tarif des pièces de vaisselle cassées ou manquantes, lors de cette location, à 3,00 €. Madame le Maire propose d'augmenter les tarifs de 2 % soit 320 € pour les pontois, 635 € au non-pontois, 3,10 € pour le tarif des pièces de vaisselle cassées ou manquantes lors de cette location.

Le conseil municipal, à la majorité refuse l'augmentation proposée par Madame le Maire. Les tarifs sont reconduits pour 2025.

Les tarifs 2025 sont :

- 310 € le tarif de la location de la salle polyvalente aux Pontois,
- 620 € pour les non-Pontois,
- 3 € le tarif des pièces de vaisselle cassées ou manquantes,
- 300 € la caution.

TARIFS 2025 : CONCESSION CIMETIERE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter le tarif des concessions pour deux corps, soit 150 €, à compter du 1^{er} janvier 2025 et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes subséquents.

TARIFS 2025 : CARTE PECHE

Le prix des cartes de pêche s'élève à 5,50€/jour et 55 €/an depuis le 1^{er} janvier 2023. Madame le Maire propose d'augmenter les tarifs pour 2025, à savoir 6 € pour la carte journalière et 60 € pour la carte annuelle. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire et l'autorise ou son représentant à signer les actes subséquents. La carte journalière sera donc à 6€ et la carte annuelle à 60€, pour l'année 2025.

Monsieur LANGLOIS Bruno précise qu'il a effectué une commande (gardons, tanches et brochets) pour le réempoissonnement de l'étang qui devrait avoir lieu en fin d'année 2024.

Madame le Maire précise que l'entretien de l'étang par les Jardins de la Bresle est coûteux. La vente des cartes de pêche ne couvre pas les frais de fonctionnement de l'étang.

TARIFS 2025 : LOYER SYNDICATS SIUAEP ET SMABL

Madame le Maire propose d'augmenter le loyer des syndicats. En conséquence, le loyer mensuel dû par le SIUAEP et le SMABL s'élèvera à 650 € à compter du 1^{er} janvier 2025, soit 325 € pour chacun des syndicats. Le conseil municipal accepte et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes subséquents.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Le SIUAEP a transmis le rapport annuel d'activité 2023 du délégataire (Société des eaux de Picardie). Les communes desservies sont Eu, Le Tréport, Mers les Bains et Ponts et Marais. Madame le Maire précise que le rapport se tient à la disposition du public, en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rapport 2023, présenté par Madame le Maire.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le délégataire est Hydra, pour le réseau de collecte. Le rapport se tient à la disposition du public, en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le rapport 2023 du délégataire de l'assainissement de la commune, présenté par Madame le Maire.

RAPPORT DU DELEGATAIRE STEP DU TREPORT

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel du Délégué 2023 concernant la prestation de service pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations de la STEP du Tréport et de 4 postes de refoulement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport du délégataire Hydra.

DEMANDES DE SUBVENTION (AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD 1015)

Madame le Maire informe que les travaux d'aménagement du carrefour RD 1015/ rue Legout Lesage sont estimés à 1 041 852,84 € TTC.

- Concernant les travaux du giratoire, le coût est de 435 067 € TTC. Le département 76 participe à hauteur de 268 941 € TTC. La participation de la commune s'élève à 166 123 € TTC, mais une subvention supplémentaire du Département 76 d'un montant de 30 353 € est possible au titre des travaux d'accompagnement et de sécurité sur le réseau routier département en agglomération.

Une demande similaire est à adresser au Département de la Somme.

- Concernant la traversée d'agglomération, la commune sollicite une subvention, auprès du Département 76, ainsi qu'auprès de l'Etat au titre de la DETR et du DSIL, et auprès de la CCVS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte que les travaux d'aménagement du carrefour de la RD 1015, ainsi que la traversée d'agglomération, soient réalisés, et sollicite les subventions auprès du Département 76 et Département 80, de l'Etat et de la CCVS et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes subséquents.

PROPOSITION DU SDE76 CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EP-2022-0-76507-M5903** et désigné "Ensemble de la commune" dont le montant prévisionnel s'élève à 322 920,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 136 392,50 € T.T.C.

Programme : Eclairage public (EP)

Eclairage public

Remplacement des 158 lanternes existantes en sodium par des lanternes LED
Mise en conformité des 8 armoires

Financement global de l'opération

Participation du SDE76	Reste à financer par la commune de Ponts et Marais (adhérent)
186 527,50 €	136 392,50 €

Montant total de l'opération TTC	322 920,00 €
---	---------------------

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :
- d'adopter le projet ci-dessus ;

- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025 pour un montant de 136 392,50 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

PROPOSITION DU SDE76 CONCERNANT LES TRAVAUX SUR LE PARC ENVIRONNEMENTAL DU GROS JACQUES

Madame le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Ext+EP-2021-0-76507-M4353** et désigné "D925 / Chemin de gros Jacques" dont le montant prévisionnel s'élève à 566 432,40 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 0,00 € T.T.C.

AVANT-PROJET 2025

Programme : Extension de réseaux

Réseaux Electriques

- Extension des réseaux pour alimentation de la future ZAC
- Pose un poste de transfo PAC 4UF 630 Kva
- Alimentation des parcelles avec coffrets tarif jaune 850ml

Génie civil du réseau eau

- Suite à l'extension terrassement pour la conduite d'eau

Génie civil de télécommunication (Convention OI-Autre)

- Suite à l'extension pose GC de télécommunication

Programme : Eclairage public EP

Eclairage public

- Pose mâts avec lanternes LED

MDE : Programme de Maitrise de la Demande d'Energie qui regroupe l'ensemble des travaux sur un réseau d'éclairage public existant et qui permet de réduire sa consommation d'énergie électrique

Financement global de l'opération

	Participation du SDE76**	Participation Communauté de communes des Villes Soeurs	Reste à financer par la commune de Ponts et Marais (adhérent)
	213 796,60 €	352 635,80 €	0,00 €
Montant total de l'opération TTC	566 432,40 €		

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025 pour un montant de 0,00 € T.T.C.
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- d'autoriser Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

AVENANT AU MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD 1015/ RUE LEGOUT LESAGE

Vu la délibération municipale en date du 20 septembre 2021, attribuant au cabinet V3D le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du carrefour RD 1015/ rue Legout Lesage ; pour un montant de 39 000€ H.T. soit 46 800 € T.T.C

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024.

Considérant la nécessité de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du carrefour RD 1015/ rue Legout Lesage de la Commune, afin d'arrêter le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le montant des travaux d'aménagement du carrefour RD 1015/ rue Legout Lesage retenu pour calculer les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élève à 815 887,45€ H.T, ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à 48 953,25€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du carrefour RD 1015/ rue Legout Lesage de la Commune, fixant ainsi le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre dudit marché :

Désignation	Montant H.T. en €
Montant initial de rémunération du maître d'œuvre	39 000 €
Montant estimé des honoraires de maitrise d'œuvre, après ajustement du coût des travaux- Avenant	9 953,25 €
TOTAL	48 953,25 €

et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec le cabinet V3D ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

INFORMATIONS DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire fait part d'une subvention accordée par la Région d'un montant de 6 514,40 € pour le financement de la sécurisation et la création d'un abri bus au Petit Marais.

Elle indique que le terrain n'a toujours pas été acquis auprès de la SNCF, car le terrain est en attente de bornage.

L'Etat accorde une dotation de 9 988 € au titre des amendes de police forfaitaire pour l'année 2024.

Elle informe avoir rencontré Madame DESANGLOIS de France Travail, avec Monsieur LANGLOIS Bruno. L'Etat propose des contrats aidés en CDD de 8 à 10 mois, financés à hauteur de 50 % du brut, pour 20 à 30 heures/semaine. Les périodes d'essais sont financés par France Travail. Madame le Maire propose d'avoir recours à ce type de contrat pour les services techniques. Elle demande au conseil municipal le recrutement de 2 agents, l'un en espace vert et le second en entretien de bâtiment, afin de pallier au manque de personnel dans le service. Le conseil municipal accepte le recrutement de 2 agents pour 20 heures chacun.

Elle informe avoir reçu Messieurs TROLEY (en charge du développement économique à la CCVS) et TAVERNIER (responsable technique) pour faire un point sur l'avancement de l'implantation de NEMERA. Les travaux débiteront en début d'année 2025. L'entreprise devrait être opérationnelle en mars 2025.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS

Monsieur DIEPPOIS Claude informe que le portique est encore ouvert et qu'il faudrait trouver une solution pérenne pour pallier ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.